

**CONFERENCE DE PRESSE DE LA CNIDH A LA SUITE DE L'ACTE
TERRORISTE PERPETREE CONTRE LA POPULATION DE VUGIZO
A GATUMBA LE 22 DECEMBRE 2023**

Madame, Monsieur les Commissaires ;

Mesdames, Messieurs les Cadres à la CNIDH ;

Mesdames, Messieurs les Journalistes ;

Bonjour.

La CNIDH a appris avec consternation l'attaque terroriste perpétrée dans la nuit du 22 décembre 2023, au Secteur de Vugizo de la zone Gatumba en Commune Mutimbuzi, et qui a emporté la vie de 20 personnes, à savoir : 12 enfants, 3 femmes dont 2 enceintes et 5 hommes dont un policier venu en intervention pour secourir les ménages attaqués.

La CNIDH réitère ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement aux rescapés pris en charge par le Gouvernement du Burundi dans les différentes structures sanitaires.

La CNIDH condamne ce crime odieux qui est une négation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dispose en son article 3 que « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Cette barbarie est aussi contraire à la Constitution du Burundi qui prescrit en son article 24 que « toute personne humaine a droit à la vie ».

La CNIDH rappelle que la vie est sacrée et que personne n'a le droit de l'ôter à son semblable en tout état de cause.

La CNIDH apprécie l'attitude responsable du gouvernement qui s'est vite mobilisé pour s'associer aux proches des victimes et s'impliquer activement à l'inhumation des victimes avec dignité, en date du 26 décembre 2023.



Au regard de ces atrocités et actes terroristes, la CNIDH recommande :

➤ **Au gouvernement :**

- D'engager tous les moyens à sa disposition pour accélérer les enquêtes en cours en vue d'identifier et de traduire en justice les commanditaires et les auteurs de ce forfait macabre ;
- De continuer à soutenir les familles des victimes.

➤ **Aux forces de l'ordre et de sécurité :**

- De redoubler d'efforts pour traquer et démanteler ces groupes criminels partout où ils sont.

➤ **A la population :**

- D'être vigilante et de dénoncer des personnes suspectes;
- De collaborer avec les forces de sécurité et l'administration pour contribuer au démantèlement de ces bandes de malfaiteurs.

➤ **Aux institutions et organisations de la Société civile :**

- De condamner énergiquement ces actes ignobles et de demander que ces criminels soient recherchés, arrêtés et poursuivis devant la justice.

➤ **Aux pays de la sous-région et à la communauté internationale :**

- De collaborer avec le gouvernement du Burundi en vue d'arrêter et de traduire en justice les acteurs et les commanditaires de ces actes terroristes.

Ensemble, faisons avancer les droits de l'homme au Burundi.

Je vous remercie.

Fait à Bujumbura, le 28 Décembre 2023.

Pour la CNIDH

Dr Sixte Vigny NIMURABA

Président



SVN